



Coaticook, le 9 mars 2015

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Coaticook, tenue le 9 mars 2015 à 19 h30 à la salle publique du conseil au 150, rue Child, Coaticook.

Sont présents :

Monsieur Luc Marcoux, conseiller au poste numéro 1
Madame Sylviane Ferland, conseillère au poste numéro 2
Monsieur Raynald Drolet, conseiller au poste numéro 4
Monsieur Simon Madore, conseiller au poste numéro 5
Monsieur François Lévesque, conseiller au poste numéro 6

Est absente :

Madame Guylaine Blouin, conseillère au poste numéro 3

Formant un quorum sous la présidence de Monsieur le maire Bertrand Lamoureux

Sont aussi présents :

Monsieur Vincent Tanguay, directeur général, monsieur Benoit Marquis, trésorier, madame Geneviève Dupras, greffière

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 février 2015 et celui de l'assemblée extraordinaire du 23 janvier 2015

3.0 DÉLÉGATION

4.0 RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

5.0 RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 Luc Marcoux
5.2 Sylviane Ferland
5.3 Guylaine Blouin
5.4 Raynald Drolet
5.5 Simon Madore
5.6 François Lévesque

6.0 FINANCES

6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de février 2015

6.2 Adoption de la politique des règles en matière de gestion de la dette et autorisation de signature



6.3 Résolution visant la libération du fonds de garantie en assurance biens du regroupement Estrie pour la période du 1er décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012

6.4 Paiement à la compagnie Germain Lapalme et fils inc. du décompte progressif numéro 7 au montant de 571 116,23 \$ taxes incluses, pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement

7.0 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2015

7.2 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de janvier 2015

7.3 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 29, rue Main Est

7.4 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 29, rue Main Est

8.0 COMMUNICATIONS

9.0 CULTURE

9.1 Octroi d'une aide financière de 22 478 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice, de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, de 600 \$ au Scéneux du Pavillon et de 1 000 \$ à Coatic'Art

10.0 LOISIRS

10.1 Octroi d'une aide financière de 20 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Coaticook, de 1 500 \$ à la Maison des jeunes de Coaticook et de 1 000 \$ au Club Plein-air de Coaticook

10.2 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Découverte nature de Baldwin

10.3 Octroi d'une aide financière de 2 500 \$ au tournoi Atome-PeeWee

10.4 Octroi d'une aide financière de 2 000 \$ au Comité de Loisirs de Baldwin

11.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.1 Entente entre la Ville de Coaticook et Tourisme Cantons de l'Est permettant la réalisation du projet Cœur villageois permettant d'outiller les municipalités au plan touristique et autorisation de signature

12.0 SERVICES EXTÉRIEURS

12.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le développement domiciliaire secteur McAuley, soit celle de la compagnie Grondin Excavation inc. au montant de 1 347 659,03 \$ taxes en sus

12.2 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'achat d'un véhicule neuf 2015, soit celle de la compagnie M.Robert Automobile inc. au montant de 28 111,39 \$ taxes incluses



- 12.3 Embauche de Antoine Michaudville à titre de technicien en assainissement des eaux
- 12.4 Mandat à la firme d'ingénieurs EXP pour la réalisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées en vue d'obtenir le transfert d'une partie des revenus de la taxe sur l'essence et de contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 pour un montant de 20 500 \$ plus les taxes applicables
- 12.5 Réquisition au montant de 10 855,26 \$ taxes incluses, pour l'achat et le remplacement de la soudeuse mobile
- 12.6 Réquisition au montant de 4 997,96 \$ taxes incluses pour des travaux d'ingénierie pour la conception électrique au barrage St-Paul
- 12.7 Réquisition au montant de 16 630,50 \$ taxes incluses pour l'achat de signalisation routière pour l'année 2015
- 12.8 Réquisition au montant de 18 970,88 \$ taxes incluses, pour les plans et devis ainsi que la surveillance partielle du remplacement de la pompe au réservoir Court
- 12.9 Autorisation au chef de division Hydro-Coaticook pour procéder à un appel d'offres pour l'achat de transformateurs "Pole Mount"
- 12.10 Autorisation au chef de division parcs bâtiments et espaces verts pour procéder à un appel d'offres pour l'achat de modules de jeux pour le parc Couillard

13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

14.0 COMMUNAUTAIRE

- 14.1 Bail entre la Ville de Coaticook et Service d'aide domestique de la région de Coaticook et la Corporation de développement communautaire de la MRC de Coaticook et autorisation de signature

15.0 ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 15.1 Appui à la demande de l'UMQ relativement à sa demande au gouvernement du Canada de mettre en place, dès maintenant, un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires
- 15.2 Résolution en faveur de la reconduction du programme Accèslogis
- 15.3 Acquisition de terrain pour la reconstruction du pont situé au-dessus du ruisseau du cours d'eau Bissonnette sur le chemin Lehoux et autorisation de signature
- 15.4 Promesse d'échange de terrains entre la Ville de Coaticook et monsieur Pierre Cloutier et autorisation de signature
- 15.5 Autorisation au chef de division parcs, bâtiments et espaces verts ainsi qu'au trésorier pour l'embauche d'étudiants pour la période estivale 2015

16.0 RÈGLEMENTS



- 16.1 Assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 6-1-48 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations trifamiliales dans la zone RA-503 et les usages industriels de classe B dans la zone RM-911 »
- 16.2 Adoption du second projet de règlement numéro 6-1-48 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations trifamiliales dans la zone RA-503 et les usages industriels de classe B dans la zone RM-911 »

17.0 AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 17.1 Avis de motion du règlement numéro 18-23 (2015) intitulé « Règlement établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2015 et abrogeant le règlement numéro 18-22 (2014) »
- 17.2 Adhésion au programme conciliation étude-travail et autorisation de signature
- 17.3 Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ par année, pendant 5 ans à compter de 2015 à la fondation du Cégep de Sherbrooke

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-03-32883
Ordre du jour

RÉSOLUTION 15-03-32883

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et désirent y faire des modifications;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 février 2015 et celui de l'assemblée extraordinaire du 23 janvier 2015

15-03-32884
Procès-verbal

RÉSOLUTION 15-03-32884

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil copies du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 février 2015 et de l'assemblée extraordinaire du 23 janvier 2015 au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux



RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 février 2015 et celui de l'assemblée extraordinaire du 23 janvier 2015 tel que rédigés par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 DÉLÉGATION

- M. Richard Germain du 547, avenue Couillard :
Appel à la Ville de Coaticook pour l'implantation de boîtes communautaires par Postes Canada, plus particulièrement sur l'avenue Couillard.
Vincent Tanguay lui mentionne que Postes Canada peut implanter dans la voie publique de par leur loi constitutive. La Ville peut s'opposer que par mesure de sécurité. Les plaintes devront être acheminées directement à Postes Canada.
- M. Philippe Sévigny du 520, rue Lamy :
Postes Canada mettra les boîtes postales directement en face de sa résidence, ce qui occasionnera un achalandage accru, non sécuritaire pour les enfants, monsieur suggère de les intégrer sur la rue de Barnston à côté de celles existantes.
- Bernard Lemieux de la rue Riendeau : plaintes à l'égard de Postes Canada concernant les boîtes communautaires et trouve qu'il s'agit de pollution visuelle et qu'elles sont non-sécuritaire.

4.0 RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Dégustation vins et fromages de l'Expo de la Vallée, félicitations aux organisateurs;
- Prix reconnaissance Estrie : Félicitations au gagnant : Parc de la Gorge;
- Visites industrielles à la Laiterie Coaticook et Meubles Gober organisées par Carrefour jeunesse emploi;
- Dégel du printemps : La Ville est prête est la pelle casse de la glace sur la rivière en prévision de possibles inondations;
- Postes Canada : la Ville veille à ce que nos citoyens ne soient pas mal servis et que le tout réponde aux normes de sécurité.

5.0 RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

1. Luc Marcoux

Nouvelle politique de gestion financière

- Adoptée ce soir durant l'assemblée
- Outil de travail qui manquait au coffre des élus, également très utile à la direction
- Un guide fixant les paramètres financiers et de planification budgétaire à court, moyen et long terme



- État actuel des finances et montant max ou cible pour taux de taxe, endettement de la ville, montants gardés en réserve et en fonds de roulement, etc.
- Excellent document, bravo !

Retour sur la Ressourcerie des Frontières

- Le mois dernier je vous expliquais les relations entre la ville et la Ressourcerie
- Leurs succès, leurs services offerts et leurs activités de revalorisation...grâce à leur boutique de vente sur Cutting
- Annonce récente d'ouverture d'une nouvelle boutique, rue Principale à Magog
- Donc, la demande de ces produits revalorisés est là
- Ouverture officielle en début d'été
- Bravo et continuez votre beau et bon travail pour notre environnement

Gestion des matières résiduelles

- Voilà déjà 7 ans, la ville et la MRC adoptaient un service de collecte à trois voies, soit recyclage, compostable, et les vrais déchets destinés à l'enfouissement
- Pionnier en la matière, juste derrière Victoriaville
- Que de millage parcouru depuis, grâce à votre coopé et aux efforts personnels de tous nos résidents
- Privilège de voir le bilan 2014
- Un miracle fut accompli: niveau régional, provincial, et même national
- Embargo - Histoire à suivre dans nos journaux/média
- Grosse félicitation à l'avance et bravo à vous tous!

2. Sylviane Ferland

Bonsoir Mesdames Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous fais part ce soir des activités culturelles pour le mois de mars et début avril.

À la bibliothèque :

- Jeudi 12 mars à 19 h : Lancement-conférence de l'auteure Tahnée Parent entrée gratuite (réservation 819 849-4013 poste 103)
- Samedi 14 mars à 10 h : Heure du conte spécial St-Patrick
- Samedi 28 mars à 10 h : Heure du conte spécial de Pâques avec Ariane
- Mercredi 1^{er} avril à 13 h 30 : Rencontre du club de lecture
- Mercredi 8 avril à 19 h : Spectacle littéraire « Le poète et la femme sauvage » avec Claire Vigneau; entrée 5\$ (3\$ pour les abonnés) réservation 819 849-4013 poste 103.
- Samedi 11 avril à 10 h : Heure du conte spécial avec Ariane
- Mercredi 15 avril à 17 h 30 : Assemblée générale annuelle. À ne pas manquer venez y assister et nous rencontrer, j'ouvre une parenthèse j'invite les gens qui ont du temps et même ceux et celles qui n'ont pas, car souvent se sont ces personnes qui s'impliquent, de réserver un peu de temps pour votre bibliothèque et aussi de bien vouloir s'impliquer au sein des conseils d'administration nous en avons besoin

Dans l'horaire de Pâques, la bibliothèque sera fermée le Vendredi saint le 3 avril et dimanche le 5 avril. Pour les autres jours, se référer à l'horaire régulier.



Musée :

Le Musée est à préparer sa programmation des expositions 2016. Le musée est présentement en appel de dossiers. En prévision de la programmation 2016, les artistes désireux de déposer leur candidature doivent nous faire parvenir leur dossier au plus tard le 30 avril 2015.

Les expositions à venir au Musée
Figurations inspirées
Marie Montiel du 15 mars au 26 avril

Marie Montiel fait usage de la peinture à huile sur toile pour présenter *Figurations inspirée*, une exposition qui raconte un moment de l'existence de chacun, telle la chaîne d'une toile et ses fils de trame

Dans la Collection du Musée
Du 1er mars 2015 au 10 janvier 2016
Doigts de fée, Broderie, dentelle, tricot ...

La présente exposition est exclusivement composée de pièces issues des collections du Musée Beaulne. Des napperons, des jetés de commode, des taies d'oreillers, des bourses, des chandails, des liseuses, etc. Tout un éventail de chefs-d'œuvre attend le public qui bénéficiera en plus de deux espaces interactifs : un pour les jeunes et un autre pour les adultes.

Je vous rappelle l'horaire du Musée du mardi au dimanche de 13 h à 16 h. Vous avez toujours les expositions virtuelles du Musée sur www.museevirtuel.ca

Société d'Histoire :

Déjeuner-causerie cette semaine soit mercredi le 11 nous recevons Sylvain Lemieux qui viendra nous entretenir sur l'histoire de l'entreprise Lemieux qui a vu 4 générations se succéder et ce en gardant toujours le même emplacement. Je vous rappelle c'est mercredi le 11 mars au restaurant La Place à 9 h.

Pavillon des arts :

Samedi 14 mars 20 h, Doum Paquet : Du bien dans ma tête. Trouvant l'équilibre entre les mélodies de sa création et ceux qui ont rythmé sa vie!

Dimanche 15 mars 19 h, Harry Manx
Exceptionnellement ce spectacle est un dimanche soir. Les disponibilités de l'artiste sont restreintes vu la grande demande, ne laissez pas passer la chance
Harry Manx : ce bluesman est un artiste qui marie musique classique indienne et blues du sud des États-Unis.

Vendredi 20 mars 20 h, Coco Méliès
Coco Méliès fait son chemin à travers le clair obscur de la musique émergente depuis deux ans.

Vendredi 27 mars 20 h, David Goudreault. Premier Québécois à remporter la Coupe du Monde de poésie, à Paris en 2011, David Goudreault prend la parole et rend l'écoute.

Dimanche 29 mars 11 h, Le Trio Tango Boréal. Le trio Tango Boréal, c'est le bandonéon émouvant de Denis Plante, la guitare et le charango enflammés de David Jacques, alimentés par la rythmique terrienne de Ian Simpson à la



contrebasse. Ils offrent des performances vertigineuses ponctuées de commentaires humoristiques.

Vendredi 3 avril 20 h, Sylvain Cossette

Après 10 ans d'absence dans les salles intimes du Québec, Sylvain Cossette revient aux sources avec un nouveau spectacle.

Le Theatre

Les scénés du Pavillon sont en grande préparation et répétition afin de vous offrir encore cette année une pièce humoristique. Le titre de la pièce (Le café inquitale). Une mise en scène de Stéphane Baillargeon. Cette pièce a été écrite par Stéphane Baillargeon d'ailleurs. Elle a été montée l'an dernier pour le CHUS dans le cadre de leur levée de fonds. Les scénés reprennent cette pièce Les billets sont en vente auprès des comédiens et bientôt aussi au Pavillon ainsi que moi-même.

En terminant n'oubliez pas d'aller voir sur le Portail Culturel Coaticook, il y a plein d'informations de photos et plus sur www.culturecoaticook.ca

En terminant Joyeuses Pâques à vous tous, car quand on se reverra Pâques sera passé!

3. Guylaine Blouin

Madame Blouin étant absente, elle fera son rapport ultérieurement.

4. Raynald Drolet

Bonsoir,

Je sympathise énormément avec les citoyens qui se sont déplacés ce soir... Très déçu de voir que finalement on n'est pas toujours maître chez nous! La Reine est souveraine sur nos emprises à ce que je comprends... et que nos pouvoirs, en tant que Ville, ne sont que très limités contrairement à ma pensée et de la pensée populaire.

Pour débiter mon rapport, deux points qui sont à l'ODJ ce soir :

-Les statistiques de construction de janvier 2015, dont nous allons en faire dépôt ce soir...

2015 parts en lion, avec un total de nouveaux investissements à la hauteur de 736 900 \$ à comparer à 214 500 \$ l'an dernier. On parle de la construction d'une ferme sur le chemin de la Grande Ligne dans le secteur Barford et de deux montants de 165 000 \$ pour la construction d'une résidence également, la construction d'une mezzanine au CRIFA afin d'ajouter des classes à cette école. Souhaitons de continuer sur cette belle lancée tout au long de l'année 2015!

-En 12.1 il sera question du développement McAuley

Nous allons accorder ce soir, les travaux d'infrastructures pour la phase I de ce nouveau développement, construction de la rue, aqueduc, égouts, bassin de rétention, du parc et sentiers pédestres. On espère pouvoir offrir des terrains pour le début de l'automne. La bonne nouvelle c'est que c'est une entreprise de chez nous qui remporte la mise, suite à l'ouverture des soumissions.

En tourisme, on travaille à la nouvelle mouture de notre guide touristique. Vous savez que depuis quelques années, ce guide est édité une fois aux 2 ans. On est en train de revoir également notre programme de fiers ambassadeurs, on réfléchit à une formule encore plus pointue, j'aurai l'occasion de vous en reparler dans les semaines à venir.



Si vous n'avez jamais entendu parler du programme fier ambassadeurs, je vous invite à visiter <http://www.tourismecoaticook.qc.ca/> au bas de la page d'accueil, à droite, cliquez sur l'onglet « Devenez Fiers Ambassadeurs ».

En terminant, j'invite tous les automobilistes au civisme! Le printemps est à nos portes, la fonte apporte son lot de trous d'eau, et les pauvres piétons trouvent que c'est un peu tôt pour les piscines à vagues.

Donc, à l'approche de trous d'eau, je vous invite à observer la présence de piétons, et à modérer en conséquence votre vitesse. Heureusement, c'est là une des qualités de la configuration en entonnoir de la nouvelle Child, où on évite l'accumulation d'eau, près des trottoirs.

Merci et bon printemps!

5. Simon Madore

Bonjour chers citoyens,

Tous les emplois d'été sont où seront affichés bientôt sur le site de la ville ou sur les journaux locaux, aux loisirs d'été coordonnateurs et animateurs, Parc de la gorge et Parc découverte nature ainsi que les emplois pour la ville de Coaticook.

Profitez des dernières journées d'hiver pour les patinoires extérieur et glissade au Parc de la gorge. J'en profite pour féliciter les nombreux bénévoles qui ont arrosé ces patinoires.

Baseball : inscription 13 et 14 mars à l'aréna et il est encore temps de s'inscrire au soccer et à la crosse ...

Samedi le 21 mars : soirée casino et country avec Valérie Crête au profit du Club de balle le Rocket Bill Bill au Pavillon des arts et de la culture.

Tournoi des industries au hockey bottine les 27, 28 et 29 mars à l'aréna Gérard Couillard.

Félicitation au tournoi Bamtan-Midget d'abord aux organisateurs et ensuite aux joueurs.

Je vous avais parlé du concours Mérite estrien ou le Parc de la gorge était en nomination et bien nous avons gagné Deux prix coup de cœur de l'année et organisme sans but lucratif de l'année. Et je veux féliciter toute l'équipe du Parc, ainsi que la directrice générale Caroline Sage. Dans la même semaine, le Parc de la gorge avec Foresta Lumina a reçu une reconnaissance de Touriste Cantons de l'Est soit celle de l'évènement de l'année. Je vous invite à l'AGA des parcs ce mercredi 18 mars à 19 h , à la grange ronde.

6. François Lévesque

Depuis ses débuts, le Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (C.I.A.R.C.), qui est un organisme sans but lucratif (OSBL), a mis en place plusieurs initiatives qui ont aidé à promouvoir l'agriculture dans la MRC de Coaticook.

Une des premières initiatives a été l'acquisition de la ferme du Plateau à la Ville de Coaticook, de l'achat du quota et du troupeau laitier afin de retrouver la vocation première de cette ferme patrimoniale; la production laitière.



Par la suite, une des initiatives marquantes de l'histoire du C.I.A.R.C. a été de m'être en place, en partenariat avec la Commission scolaire de Coaticook (CSC) à l'époque, le Centre de formation professionnelle – CRIFA. Dès la première année du CRIFA, le C.I.A.R.C. et la CSC étaient copropriétaires de l'édifice d'enseignement. Afin de recevoir les subventions ministérielles, le C.I.A.R.C. s'est retiré de la copropriété du CRIFA, mais s'est gardé un droit de regard sur l'utilisation des locaux dits communautaires dans l'école.

En étant la ferme-école, une collaboration s'est affinée depuis 1994 entre les deux organismes. Le Cégep de Sherbrooke s'est ajouté également, au CRIFA, la même année. Depuis, les travaux pratiques en champ sont en partie exécutés par les élèves des programmes de production animale et production horticole. Certains projets impliquent d'autres programmes de formations, comme Réalisation d'aménagement paysager et mécanique agricole. En ayant la ferme juste à côté de l'école, les élèves ont accès plus rapidement au troupeau laitier et à ses infrastructures. Que ce soit pour la traite des vaches, voir l'alimentation, la santé générale du troupeau, la classification des vaches, les courbes de croissances des génisses; les élèves ont droit à des démonstrations en temps réel. Du côté du Cégep de Sherbrooke, les étudiants de 2^e année louent le bâtiment bovin pour leur cours de microentreprises pour apprendre à gérer un élevage.

Une autre initiative a été de mettre en place l'incubateur d'entreprises maraîchères biologiques qui cette année accueillera deux nouveaux apprentis maraîchers, dont un couple qui font leur DEP en production horticole, ainsi que deux apprentis maraîchers qui en sont à leur 2^e année de production. L'incubateur existe grâce à la collaboration du CLD, du MAPAQ, de la Ville de Coaticook et du C.I.A.R.C. entre autres.

En espérant que les collaborations entre tous ces partenaires puissent continuer de prospérer à travers le temps.

6.0 FINANCES

6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de février 2015

15-03-32885
Comptes du mois

RÉSOLUTION 15-03-32885

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de février 2015 au montant total de 1 381 854,36 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de février 2015 comme suit :

- fonds d'administration :	1 051 509,09 \$
- fonds d'immobilisation :	330 345,27\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



15-03-32886

Adoption de la politique
des règles en matière
de gestion de la dette

6.2 Adoption de la politique des règles en matière de gestion de la dette et autorisation de signature

RÉSOLUTION 15-03-32886

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend se doter d'une politique établissant des règles en matière de gestion de la dette afin de fournir un cadre de référence officiel pour l'utilisation du financement externe et interne par la Ville;

CONSIDÉRANT que ce cadre de référence comprend des indicateurs cibles du niveau d'endettement, de l'utilisation du fonds de roulement et de l'accumulation d'excédents de fonctionnements;

CONSIDÉRANT que l'adoption de la présente politique s'inscrit dans un processus de planification financière à long terme de la Ville:

CONSIDÉRANT que cette planification à long terme implique l'établissement d'indicateurs cibles maximums concernant l'endettement, le service de dette, le recours au fonds de roulement ainsi que la constitution d'excédents accumulés réservés et libres:

CONSIDÉRANT que ladite politique vise notamment de :

- Fixer les limites raisonnables d'endettement et de service de dette et orienter les pratiques entourant les activités de financement pour favoriser une gestion financière saine;
- Optimiser l'utilisation des ressources financières tout en respectant le principe d'équité intergénérationnelle;
- Conserver une flexibilité financière et contrôler les risques;
- Conserver une capacité d'assumer les dépenses d'immobilisation récurrentes à même les revenus généraux;
- Maintenir la capacité de la Ville d'offrir des services de qualité à ses citoyens; et
- Maintenir une fiscalité attractive et avantageusement concurrentielle.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter la Politique des règles en matière de gestion de la dette et d'autoriser la signature du maire, du conseiller responsable des finances, monsieur Luc Marcoux, et le trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Résolution visant la libération du fonds de garantie en assurance biens du regroupement Estrie pour la période du 1er décembre 2011 au 1er décembre 2012

15-03-32887

Libération du fonds de
garantie en assurance
biens du regroupement
Estrie

RÉSOLUTION 15-03-32887

CONSIDÉRANT que la municipalité de Coaticook est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Chartis sous le numéro 530-87-659 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012;



CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la municipalité de Coaticook y a investi une quote-part de 16 028 \$ représentant 12,82% de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

1. LIBÉRATION DES FONDS

- Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées où que la prescription est acquise ou a été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.
- Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagnée de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Coaticook confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Chartis pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Coaticook demande que le reliquat de 117 103.76 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Coaticook s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012;

CONSIDÉRANT que l'assureur Chartis pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Coaticook s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le



fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'obtenir de l'assureur Chartis une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Estrie, à libérer le fonds de garantie en assurances Biens pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012, ET;

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Paiement à la compagnie Germain Lapalme et fils inc. du décompte progressif numéro 7 au montant de 571 116,23 \$ taxes incluses, pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement

15-03-32888
Paiement du décompte progressif numéro 7 pour le nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement

RÉSOLUTION 15-03-32888

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 7 par la compagnie Germain Lapalme et fils inc. pour les travaux du nouveau réservoir Cutting et l'ajout d'un système de traitement exécutés jusqu'au 20 février 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima +, de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 7 au montant de 571 116,23 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Germain Lapalme et fils inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2015

Les membres du conseil prennent acte du procès-verbal du 11 février 2015 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook tel qu'il a été rédigé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

7.2 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de janvier 2015



Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de janvier 2015, tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

7.3 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 29, rue Main Est

15-03-32889
Autorisation au projet
d'enseigne

RÉSOLUTION 15-03-32889

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour le remplacement de l'enseigne du commerce Centre Hi-Fi sur l'édifice situé au 29, rue Main Est;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-211 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 11 février 2015.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 29, rue Main Est, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 11 février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 29, rue Main Est

15-03-32890
Autorisation au projet
d'enseigne

RÉSOLUTION 15-03-32890

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour permettre l'installation d'une enseigne sur l'édifice situé au 29, rue Main Est;

CONSIDÉRANT qu'il y aura un nouveau commerce de service, Harrison Bourrassa;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA pour la zone CV-211 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 11 février 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 29, rue Main Est, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 11 février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 COMMUNICATIONS

9.0 CULTURE



- 9.1 Octroi d'une aide financière de 22 478 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice, de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, de 600 \$ au Scéneux du Pavillon et de 1 000 \$ à Coatic'Art

15-03-32891
Aide financière

RÉSOLUTION 15-03-32891

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque Françoise-Maurice, le Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, les Scéneux du Pavillon et Coatic'Art ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 22 478 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice, de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, de 600 \$ au Scéneux du Pavillon et de 1 000 \$ à Coatic'Art.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0 LOISIRS

- 10.1 Octroi d'une aide financière de 20 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Coaticook, de 1 500 \$ à la Maison des jeunes de Coaticook et de 1 000 \$ au Club Plein-air de Coaticook

15-03-32892
Aide financière

RÉSOLUTION 15-03-32892

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association du hockey mineur de Coaticook, la Maison des jeunes de Coaticook et le Club de Plein-air de Coaticook ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 20 000 \$ à l'Association du hockey mineur de Coaticook, de 1 500 \$ à la Maison des jeunes de Coaticook et de 1 000 \$ au Club Plein-air de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10.2 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Découverte nature de Baldwin

15-03-32893
Aide financière

RÉSOLUTION 15-03-32893

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;



CONSIDÉRANT que la Société du parc Découverte nature Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Découverte nature Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 Octroi d'une aide financière de 2 500 \$ au tournoi Atome-PeeWee

15-03-32894
Aide financière

RÉSOLUTION 15-03-32894

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que le tournoi Atome-PeeWee a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 2 500 \$ au Tournoi Atome-PeeWee.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Octroi d'une aide financière de 2 000 \$ au Comité de Loisirs de Baldwin

15-03-32895
Aide financière

RÉSOLUTION 15-03-32895

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2015 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et sports;

CONSIDÉRANT que le Comité de Loisirs de Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 2 000 \$ au Comité de Loisirs de Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.1 Entente entre la Ville de Coaticook et Tourisme Cantons de l'Est permettant la réalisation du projet Cœur villageois permettant d'outiller les municipalités au plan touristique et autorisation de signature



15-03-32896
Entente permettant la
réalisation du projet
Cœur villageois

RÉSOLUTION 15-03-32896

CONSIDÉRANT que Tourisme Cantons de l'Est a élaboré en 2013-2014 un concept de Cœur villageois pour outiller les municipalités au plan touristique;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à être une démarche de soutien professionnelle dans une approche de coaching où l'expérimentation permettra aux municipalités de s'approprier le concept, de l'ajuster à leur réalité tout en sensibilisant leur milieu et de l'intégrer à leur vision stratégique pour compléter leur offre en matière de services touristiques;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a appliqué au programme *Cœurs villageois* et *Cœurs urbains* en octobre dernier;

CONSIDÉRANT que la démarche proposée, au coût de 6 000 \$, sera subventionnée à 50 % par le Fonds de développement de l'offre touristique des Cantons-de-l'Est (FDOT);

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU:

- D'autoriser la signature du protocole d'entente entre la Ville de Coaticook et Tourisme Cantons de l'Est permettant la réalisation du projet Cœur villageois permettant d'outiller les municipalités au plan touristique; et
- De défrayer la somme de 3 000 \$ sur présentation de la facture qui devrait nous être acheminée en octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0 SERVICES EXTÉRIEURS

12.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le développement domiciliaire secteur McAuley, soit celle de la compagnie Grondin Excavation inc. au montant de 1 347 659,03 \$ taxes en sus

15-03-32897
Acceptation de la plus
basse soumission pour
le développement
domiciliaire secteur
McAuley

RÉSOLUTION 15-03-32897

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour le développement domiciliaire secteur McAuley fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 2 mars 2015 à l'hôtel de ville, à 13 h 30, dix soumissions nous sont parvenues, soit :

Soumissionnaires	Prix sans taxes
Grondin Excavation inc.	1 347 659,03 \$
Excavation M. Toulouse inc.	1 563 590,59 \$
Excavations Tourigny inc.	1 673 734,50 \$
Les constructions de L'Amiante inc.	1 676 996,03 \$
La Sablière de Warwick ltée	1 679 951,29 \$
Construction DJL inc.	1 692 301,29 \$
Sintra inc.	1 755 399,68 \$
Lafontaine & fils inc.	1 854 239,00 \$



T.G.C inc. 1 891 497,10 \$
Giroux et Lessard ltée 1 930 681,52 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services extérieurs d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Grondin Excavation inc. au montant de 1 347 659,03 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le développement domiciliaire secteur McAuley, soit celle de la compagnie Grondin Excavation inc. au montant de 1 347 659,03 \$ taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'achat d'un véhicule neuf 2015, soit celle de la compagnie, Robert Automobile inc. au montant de 28 111,39 \$ taxes incluses

15-03-32898
Acceptation de la plus
basse soumission pour
l'achat d'un véhicule
neuf 2015

RÉSOLUTION 15-03-32898

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'achat d'un véhicule neuf 2015;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins 2 compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 30 janvier 2015 aux ateliers municipaux, trois soumissions nous sont parvenues soit;

Fournisseurs	Prix avant taxes	Prix après taxes
Maurais Automobiles ltée		
Ford Escape	24 960 \$	28 697,76 \$
Robert Automobiles inc.		
Jeep Patriot North	24 450 \$	28 111,39 \$
Jeep Cherokee Sport	26 862 \$	30 884,58 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services extérieurs d'accepter la soumission pour l'achat du VUS de marque Jeep Patriot North, soit celle de la compagnie Robert Automobiles inc. au montant total de 28 111,39 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU:

- D'accepter la soumission conforme pour l'achat d'un véhicule neuf 2015 de marque Jeep Patriot North, de la compagnie Robert Automobiles inc. au montant de 28 111,39 \$ taxes incluses et;



- D'abroger la résolution numéro 15-02-32880.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Embauche de Antoine Michaudville à titre de technicien en assainissement des eaux

15-03-32889

Embauche du technicien en assainissement des eaux

RÉSOLUTION 15-03-32889

CONSIDÉRANT que, suite à la construction du nouveau réservoir Cutting, la Ville a dû procéder à la publication d'une ouverture de poste pour l'embauche d'un technicien en assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le comité de sélection a retenu la candidature de monsieur Antoine Michaudville pour occuper le poste de technicien en assainissement des eaux à la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT l'expérience de monsieur Michaudville, il débutera le 30 mars 2015 à l'échelon 3 de la classe 5;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'embaucher monsieur Antoine Michaudville à titre de technicien en assainissement des eaux à compter du 30 mars 2015, à l'échelon 3 de la classe 5, le tout conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Mandat à la firme d'ingénieurs EXP pour la réalisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées en vue d'obtenir le transfert d'une partie des revenus de la taxe sur l'essence et de contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 pour un montant de 20 500 \$ plus les taxes applicables

15-03-32900

Mandat pour la réalisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

RÉSOLUTION 15-03-32900

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit préparer son nouveau Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées en vue d'obtenir le transfert d'une partie des revenus de la taxe sur l'essence et de contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que le MAMOT a publié en novembre dernier son nouveau Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées et que la Ville s'est engagé les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de EXP pour la réalisation dudit plan d'intervention pour un montant de 20 500 \$ plus les taxes applicables;



CONSIDÉRANT que conformément à la Politique contractuelle de la Ville de Coaticook, toute dépense entre 10 000 \$ et 24 999 \$ doit être soumise à deux fournisseurs, preuve à l'appui;

CONSIDÉRANT que le conseil peut déroger à sa politique en cas de saine gestion;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook avait mandaté Teknika HBA (maintenant devenu EXP) en 2007 pour la mise à jour des plans d'intervention initialement réalisée par la firme Exp;

CONSIDÉRANT que EXP possède les plans numérisés et les plans DAO des rues récentes ce qui facilite grandement le mandat;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général, soit de mandater la firme d'ingénieurs EXP pour la réalisation dudit plan d'intervention pour un montant de 20 500 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de mandater la firme d'ingénieurs EXP pour la réalisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées en vue d'obtenir le transfert d'une partie des revenus de la taxe sur l'essence et de contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 pour un montant de 20 500 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans leur offre du 25 février 2015, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au poste 02-413-00-401.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5 Réquisition au montant de 10 855,26 \$ taxes incluses, pour l'achat et le remplacement de la soudeuse mobile

15-03-32901
Réquisition pour l'achat
et le remplacement de
la soudeuse mobile

RÉSOLUTION 15-03-32901

CONSIDÉRANT que les ateliers municipaux ont besoin d'une soudeuse mobile;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour l'achat de ladite soudeuse;

CONSIDÉRANT que ladite réquisition a été faite conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que pour l'achat de la soudeuse mobile, la Ville a reçu une offre de la compagnie Produits de soudure Martech au montant de 10 855,26 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Produits de soudure Martech;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour l'achat et le remplacement de la soudeuse mobile auprès de la compagnie Produits de soudure Martech au



montant de 10 855,26 \$ taxes incluses et d'affecter la dépense au fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.6 Réquisition au montant de 4 997,96 \$ taxes incluses pour des travaux d'ingénierie pour la conception électrique au barrage St-Paul

15-03-32902

Réquisition pour des travaux d'ingénierie pour la conception électrique au barrage St-Paul

RÉSOLUTION 15-03-32902

CONSIDÉRANT que le barrage St-Paul doit remplacer les actionneurs et reconditionner les engrenages de vannes;

CONSIDÉRANT que le chef de division d'Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour les travaux d'ingénierie pour la conception électrique du barrage St-Paul;

CONSIDÉRANT que ladite réquisition a été faite conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de l'entreprise EMS Industriel au montant de 4 997,96 \$ taxes incluses, pour les travaux d'ingénierie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division d'Hydro-Coaticook concernant l'offre de services de EMS Industriel;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accepter la réquisition au montant de 4 997,96 \$ taxes incluses, pour les travaux d'ingénierie pour la conception électrique au barrage St-Paul par l'entreprise EMS Industriel, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.7 Réquisition au montant de 16 630,50 \$ taxes incluses pour l'achat de signalisation routière pour l'année 2015

RÉSOLUTION 15-03-32903

15-03-32903

Réquisition pour l'achat de signalisation routière pour l'année 2015

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a besoin de signalisation routière pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que conformément à la Politique contractuelle de la Ville de Coaticook, toute dépense entre 10 000 \$ et 24 999 \$ devra dorénavant être soumise à deux fournisseurs, preuve à l'appui;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu quatre prix, soit ceux de Signoplus/Sepctralite au montant de 14 464,45 \$ taxes en sus, d'Orange Signalisation au montant de 14 927 \$ taxes en sus, de Martech Signalisation au montant de 15 950,20 \$ taxes en sus et de Signalisation de l'Estrie au montant de 16 278,75 \$



CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie, soit celle d'accepter la soumission de Signoplus/Spectralite;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accepter la réquisition au montant de 16 630,50 \$ taxes incluses pour l'achat de signalisation pour l'année 2015, le tout conformément au processus d'octroi de contrat tel que prévue à la Politique contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.8 Réquisition au montant de 18 970,88 \$ taxes incluses, pour les plans et devis ainsi que la surveillance partielle du remplacement de la pompe au réservoir Court

15-03-32904
Réquisition pour les plans et devis ainsi que la surveillance partielle du remplacement de la pompe au réservoir Court

RÉSOLUTION 15-03-32904

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a besoin de plan et devis pour le remplacement de la pompe au réservoir Court;

CONSIDÉRANT que la Ville a également besoin de surveillance partielle pour ledit remplacement;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que ladite réquisition a été faite conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que pour lesdits travaux, la Ville a reçu une offre de la compagnie EXP. au montant 18 970,88 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructure concernant l'offre de la compagnie EXP.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour les plans et devis ainsi que la surveillance partielle du remplacement de la pompe au réservoir Court auprès de la compagnie EXP. au montant de 18 970,88 \$ taxes incluses et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.9 Autorisation au chef de division Hydro-Coaticook pour procéder à un appel d'offres pour l'achat de transformateurs "Pole Mount"

15-03-32905
Autorisation au chef de division Hydro-Coaticook pour procéder à un appel d'offres pour l'achat de transformateurs "Pole Mount"

RÉSOLUTION 15-03-32905

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire procéder à l'achat de transformateurs "Pole Mount";



CONSIDÉRANT que ne peut être adjugé un contrat qu'après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le chef de division Hydro-Coaticook à procéder à un appel d'offres pour l'achat de transformateurs "Pole Mount", le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.10 Autorisation au chef de division parcs bâtiments et espaces verts pour procéder à un appel d'offres pour l'achat de modules de jeux pour le parc Couillard

15-03-32906

Autorisation au chef de division parcs bâtiments et espaces verts pour procéder à un appel d'offres pour l'achat de modules de jeux pour le parc Couillard

RÉSOLUTION 15-03-32906

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder à l'achat de modules de jeux pour le parc Couillard ;

CONSIDÉRANT que ne peut être adjugé un contrat qu'après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le chef de division des parcs, bâtiments et espaces verts à procéder à un appel d'offres pour l'achat de modules de jeux pour le parc Couillard, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

14.0 COMMUNAUTAIRE

14.1 Bail entre la Ville de Coaticook et Service d'aide domestique de la région de Coaticook et la Corporation de développement communautaire de la MRC de Coaticook et autorisation de signature

15-03-32907

Bail entre la Ville de Coaticook et Service d'aide domestique de la région de Coaticook et la Corporation de développement communautaire

RÉSOLUTION 15-03-32907

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a des locaux vacants dans l'édifice de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que le Service d'aide domestique de la région de Coaticook et la Corporation de développement communautaire de la MRC de Coaticook sont à la recherche d'un endroit pour leurs opérations ;



CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook estime important d'appuyer les organismes à caractère communautaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU de conclure un bail avec le Service d'aide domestique de la région de Coaticook et la Corporation de développement communautaire de la MRC de Coaticook pour la location de locaux situés au sous-sol de l'hôtel de ville, désignés comme étant les locaux 008 du 150, rue Child, au montant de 414 \$ par mois, incluant les taxes, le tout substantiellement selon les termes et conditions du bail annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0 ADMINISTRATION ET CONSEIL

15.1 Appui à la demande de l'UMQ relativement à sa demande au gouvernement du Canada de mettre en place, dès maintenant, un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires

15-03-32908

Appui à la demande de l'UMQ de mettre en place un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires

RÉSOLUTION 15-03-32908

CONSIDÉRANT que Postes Canada a annoncé au mois de décembre 2013 une importante réforme de ses services;

CONSIDÉRANT que cette réforme prévoit de mettre fin à la distribution du courrier à domicile d'ici à 2018-2019;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a dénoncé cette réforme par résolution le 20 février 2014;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a demandé une suspension de la réforme entreprise par résolution le 8 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que malgré un engagement d'une meilleure consultation auprès des municipalités, Postes Canada a accéléré sa réforme sans tenir compte de la diversité des réalités municipales;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont propriétaires et gestionnaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT que les municipalités constituent des gouvernements de proximité responsables de nombreux services municipaux;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent veiller à ce que les citoyens reçoivent toute l'information utile sur ces services;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU que la Ville de Coaticook appuie l'UMQ dans sa demande au gouvernement du Canada de mettre en place, dès maintenant, un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Résolution en faveur de la reconduction du programme Accèslogis

15-03-32909
Résolution en faveur de
la reconduction du
programme Accèslogis

RÉSOLUTION 15-03-32909

CONSIDÉRANT que partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

CONSIDÉRANT que des ménages de notre municipalité de Coaticook ont des besoins de logements abordables;

CONSIDÉRANT que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

CONSIDÉRANT que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

CONSIDÉRANT que la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis Québec sont nécessaires à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

CONSIDÉRANT que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

CONSIDÉRANT que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisations des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

CONSIDÉRANT que le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU DE:

- Demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire Québécois;
- Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur cinq (5) ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de trois mille (3 000) nouveaux logements par année; et;
- De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, et au ministre des Finances, M. Carlos Leitao.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



15.3 Acquisition de terrain pour la reconstruction du pont situé au-dessus du ruisseau du cours d'eau Bissonnette sur le chemin Lehoux et autorisation de signature

15-03-32910
Acquisition de terrain

RÉSOLUTION 15-03-32910

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec a repris par décret le 16 janvier 2008, la gestion du pont situé sur le chemin Bissonnette;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec envisage la reconstruction du pont du ruisseau du cours d'eau Bissonnette sur le chemin Lehoux;

CONSIDÉRANT que le pont sera amalgamé à l'emprise du chemin, dont la Ville de Coaticook est propriétaire;

CONSIDÉRANT que la reconstruction du pont demande d'acquérir des parcelles de terrains, identifiées sur le plan d'acquisition n° AA-9010-154-13-0613;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec assume tous les coûts attribuables à cette acquisition;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

- Que la Ville de Coaticook acquiert les parcelles de terrains identifiées sur le plan d'acquisition n° AA-9010-154-13-0613 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- Que la Ville de Coaticook désigne le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- Que le Ministère des Transports du Québec assume tous les coûts attribuables à cette acquisition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4 Promesse d'échange de terrains entre la Ville de Coaticook et monsieur Pierre Cloutier et autorisation de signature

15-03-32911
Promesse d'échange de terrains

RÉSOLUTION 15-03-32911

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et monsieur Pierre Cloutier désirent procéder à un échange de terrains;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook cède à monsieur Pierre Cloutier une partie du lot 4 889 160 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Cloutier cède à la Ville de Coaticook, les lots 3 312 477, 3 312 478, 3 312 479, 3 310 327 et 3 312 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que les frais du contrat notarié de vente et échange à intervenir seront partagés à parts égales entre le Vendeur et la Ville. Tous les



autres frais, incluant les frais d'arpenteur-géomètre, le cas échéant, seront à la charge de chacune des parties respectives sauf les frais de l'opération cadastrale relative au lot 4 889 160;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des parties de procéder à cette transaction;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU :

- De procéder à un acte d'échange de terrain, où la Ville de Coaticook céderait l'immeuble montré sur le croquis annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et ce avec la garantie légale de qualité et de propriété, en échange dès lors mentionné plus haut; et
- De mandater Me Luc Custeau à effectuer ladite transaction à titre de notaire instrumentant; et
- De mandater l'arpenteur-géomètre, Daniel Parent, pour les frais de l'opération cadastrale relative au lot 4 889 160 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook; et
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.5 Autorisation au chef de division parcs, bâtiments et espaces verts ainsi qu'au trésorier pour l'embauche d'étudiants pour la période estivale 2015

15-03-32912
Autorisation pour
l'embauche d'étudiants
pour la période estivale
2015

RÉSOLUTION 15-03-32912

CONSIDÉRANT que pour diverses raisons, la Ville a besoin de personnel supplémentaire pour l'été et c'est pourquoi elle engage des étudiants;

CONSIDÉRANT le conseil autorise les services extérieurs à embaucher des étudiants pour un maximum de 4 000 heures lors de la période estivale 2015;

CONSIDÉRANT que le conseil autorise également le trésorier à embaucher un étudiant pour les services administratifs de l'hôtel de ville lors de la période estivale 2015;

CONSIDÉRANT que la Ville aura aussi besoin de treize sauveteurs pour les piscines et plages;

CONSIDÉRANT que la Ville aura également besoin de vingt étudiants pour les loisirs d'été;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts ainsi que le trésorier pour l'embauche d'étudiants pour la période estivale 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



16.0 RÈGLEMENTS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

- 16.1 Assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 6-1-48 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations trifamiliales dans la zone RA-503 et les usages industriels de classe B dans la zone RM-911 »

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

La greffière explique aux gens présents la teneur du projet de règlement numéro 6-1-48 (2015).

Celui-ci a pour objet d'autoriser les habitations trifamiliales dans la zone RA-503 (secteur des rues des Tulipes et des Pivoines) et les industries de classe B dans la zone RM-911 (zone située en bordure de la rue Saint-Jacques, au sud du périmètre d'urbanisation).

Il est offert à l'audience de poser des questions ou de commenter le règlement numéro 6-1-48 (2015), mais aucune question n'est posée et aucun commentaire n'est soulevé.

L'assemblée publique de consultation est levée.

- 16.2 Adoption du second projet de règlement numéro 6-1-48 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations trifamiliales dans la zone RA-503 et les usages industriels de classe B dans la zone RM-911 »

15-03-32913
Adoption du second
projet de règlement
numéro 6-1-48 (2015)

RÉSOLUTION 15-03-32913

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les habitations trifamiliales dans la zone RA-503 (secteur des rues des Tulipes et des Pivoines) puisque les habitations multifamiliales y sont déjà permises;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de modification au zonage afin de permettre les industries de classe B dans la zone RM-911 (zone située en bordure de la rue Saint-Jacques, au sud du périmètre d'urbanisation);

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a soumis au conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de cette demande, sous réserve de respecter certaines conditions portant sur l'entreposage extérieur;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 9 mars 2015, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet



RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro 6-1-48 (2015) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations trifamiliales dans la zone RA-503 et les usages industriels de classe B dans la zone RM-911 », ET;

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.0 AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

AVIS MOTION

17.1 Avis de motion du règlement numéro 18-23 (2015) intitulé « Règlement établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2015 et abrogeant le règlement numéro 18-22 (2014) »

La conseillère Sylvaine Ferland donne avis de motion qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 18-23 (2015) intitulé « Règlement établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2015 et abrogeant le règlement numéro 18-22 (2014) ».

L'objet de ce règlement est de fixer de nouveaux tarifs d'électricité qui seront effectifs à compter du 1^{er} avril 2015 afin de s'ajuster aux tarifs d'Hydro-Québec.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 18-23 (2015), une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au moins deux jours francs avant son adoption.

17.2 Adhésion au programme conciliation étude-travail et autorisation de signature

15-03-32914
Programme conciliation
étude-travail

RÉSOLUTION 15-03-32914

CONSIDÉRANT l'existence du programme Conciliation étude-travail visant à encourager la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT que la persévérance scolaire regroupe des partenaires de tous les milieux préoccupés par le décrochage visant à mobiliser toute la communauté pour contrer le décrochage scolaire et ainsi favoriser la persévérance des jeunes jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant;

CONSIDÉRANT le conseil reconnais l'importance de ce programme qui vise à favoriser la réussite éducative de notre jeune relève et ainsi s'assurer une main-d'œuvre qualifiée pour l'ensemble de la région;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'adhérer au programme Conciliation étude-travail et d'autoriser la signature la greffière ou le trésorier du programme à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



17.3 Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ par année, pendant 5 ans à compter de 2015 à la fondation du Cégep de Sherbrooke

15-03-32915
Aide financière

RÉSOLUTION 15-03-32915

CONSIDÉRANT la fréquentation importante du Cégep de Sherbrooke par les citoyens de la ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT l'importance pour l'ensemble de la région de contribuer à l'essor de cet établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ par année, pendant 5 ans à compter de 2015, à la fondation du Cégep de Sherbrooke pour la soutenir dans ses activités et dans l'amélioration des services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

19.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

15-03-32916
Clôture de la séance

RÉSOLUTION 15-03-32916

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffière